

## 5 Détermination des dangers, appréciation du risque

### 5.1 Introduction

Chaque établissement est tenu de réaliser une analyse approfondie des dangers afin de maîtriser les risques liés à ses activités ([cf. Directive MSST 6508](#)). Cette démarche, qui doit être documentée, repose sur l'identification et l'évaluation des dangers actuels et potentiels, en tenant compte des conditions spécifiques de travail.

L'analyse des dangers, fondée sur la gravité des dommages possibles, permet de définir les mesures de prévention à mettre en place et de les prioriser.

Pour faciliter cette tâche, la SolBra met à disposition un outil permettant de dresser un inventaire des dangers, conçu pour identifier les risques et définir les actions correctives nécessaires.

Il est également obligatoire de réaliser un contrôle régulier de la conformité des mesures sur le terrain. Enfin, l'utilisation de listes de contrôle adaptées à la réalité opérationnelle, avec la participation active des collaborateurs, est fortement recommandée pour garantir une gestion efficace des risques.

### 5.2 Bases légales

[Directive MSST 6508](#)

### 5.3 Comment procéder

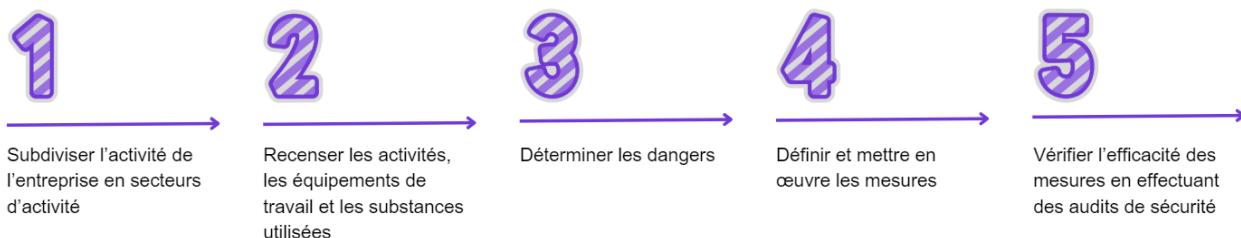


Figure 4 [Feuillet d'information "Détermination des dangers et planification des mesures dans les petites entreprises"](#) (source : SUVA)

#### 5.3.1 Identifier les dangers

Conformément à la Directive MSST 6508, il est obligatoire de répertorier les infrastructures, équipements, activités et substances propres à l'établissement et s'assurer de l'existence de documents, tels que listes de contrôle, fiches de données de sécurité (FDS), modes d'emploi, prescriptions des fournisseurs, etc.

Il est recommandé d'utiliser l'outil proposé par la SolBra ([voir chapitre 5.3.4](#)) pour l'identification systématique des dangers.

Le document [« Détermination des dangers et planification des mesures au moyen des listes de contrôle »](#) de la SUVA donne en outre des informations techniques sur la réalisation d'évaluations des risques et contient un répertoire de toutes les listes de contrôle disponibles sur le thème de la sécurité au travail. Chaque liste de contrôle est consacrée à un thème particulier de la sécurité au travail. Après avoir répondu aux questions, l'utilisateur sait si les prescriptions en vigueur sont respectées.

Pour de nombreux thèmes, la SUVA met en outre à disposition des informations spécialisées sur son [site internet](#).



### 5.3.2 Analyse des dangers et mise en place de mesures

En présence de dangers/risques, il convient prioriser les actions et définir les mesures à mettre en place. Si les mesures définies permettent de réduire les risques à un niveau acceptable, elles seront alors ordonnées et appliquées. En revanche, si aucune mesure n'est connue ou si les risques sont jugés trop élevés, il sera alors nécessaire de faire appel à un spécialiste MSST.

### 5.3.3 Suivi et contrôle

Afin de vous accompagner dans ces tâches, la SolBra a créé un outil permettant de faire un inventaire des dangers qui sera disponible dès 2025. Pour toute demande d'information, le Secrétariat est à votre disposition.

### 5.3.4 Outils à votre disposition

Avec l'inventaire des dangers, la SolBra met à disposition de ses membres un outil qui permet d'identifier les dangers habituellement rencontrés dans une institution. L'utilisateur peut, à l'aide des questions ciblées qu'il contient, procéder à un inventaire systématique des dangers dans tous les secteurs de l'établissement (administration, buanderie, intendance, cuisine et service hôtelier, soins et accompagnement et technique).

Outre les dangers physiques, l'inventaire inclut également des dangers psychosociaux et les exigences légales essentielles auxquelles un établissement doit répondre.

Il est recommandé au COSE de parcourir la liste de questions et de faire appel aux PERCO ou aux collaborateurs concernés pour répondre aux questions spécifiques à chaque domaine de travail.

Il est important de souligner que l'inventaire des dangers n'est pas une analyse de risques, mais un outil permettant d'identifier les dangers. Toutefois, si l'inventaire des dangers démontre des risques élevés, une analyse des risques doit être effectuée. Cette analyse, qui intervient dans un second temps, permet d'évaluer la valeur quantitative d'un phénomène dangereux en fonction de la gravité du dommage (G) et de la probabilité (P) qu'il survienne. Elle ne peut être réalisée que par un spécialiste MSST ayant suivi une formation à la technique d'analyse des risques.

Le dommage potentiel attribué à chaque danger est basé sur l'expérience :

- Élevé : en cas d'accident ou de maladie, il existe un risque important d'atteinte permanente à la santé ;
- Moyen : autres risques particuliers selon le catalogue des risques de la CFST ([Directive 6508 - Annexe 1](#)). Selon la situation, ceux-ci peuvent également entraîner des atteintes permanentes à la santé ;
- Faible : accidents légers et guérissables et prescriptions non respectées avec un potentiel de dommages faible.

Si, en répondant à une question, on constate que les mesures de sécurité existantes sont insuffisantes, le dommage potentiel attribué donne une indication sur l'urgence de la mise en œuvre des mesures. Les dangers élevés, en particulier, devraient être traités le plus rapidement possible par des mesures appropriées. Il peut s'agir de mesures provisoires si la mise en œuvre définitive prend plus de temps, par exemple en raison d'adaptations techniques complexes.

L'outil peut être utilisé non seulement pour l'identification des dangers, mais aussi pour la mise en œuvre des mesures. Pour chaque question, il est possible de faire des remarques sur l'état actuel et de définir la responsabilité et le délai pour la mise en œuvre des mesures.

Pour aller plus loin, vous avez également la possibilité d'utiliser le service en ligne de la [SUVA](#). Il s'agit de listes de contrôle sur des thèmes spécifiques que vous pouvez télécharger et adapter selon vos besoins.

### 5.3.5 Dans quelle situation est-il nécessaire de faire appel à un spécialiste MSST ?

#### Situation initiale

La procédure commence par l'inventaire des dangers, qui permet de déterminer les risques potentiels au sein de l'établissement.

#### Clarifications préliminaires

Avant de définir les actions à entreprendre, il est nécessaire de clarifier certains points :

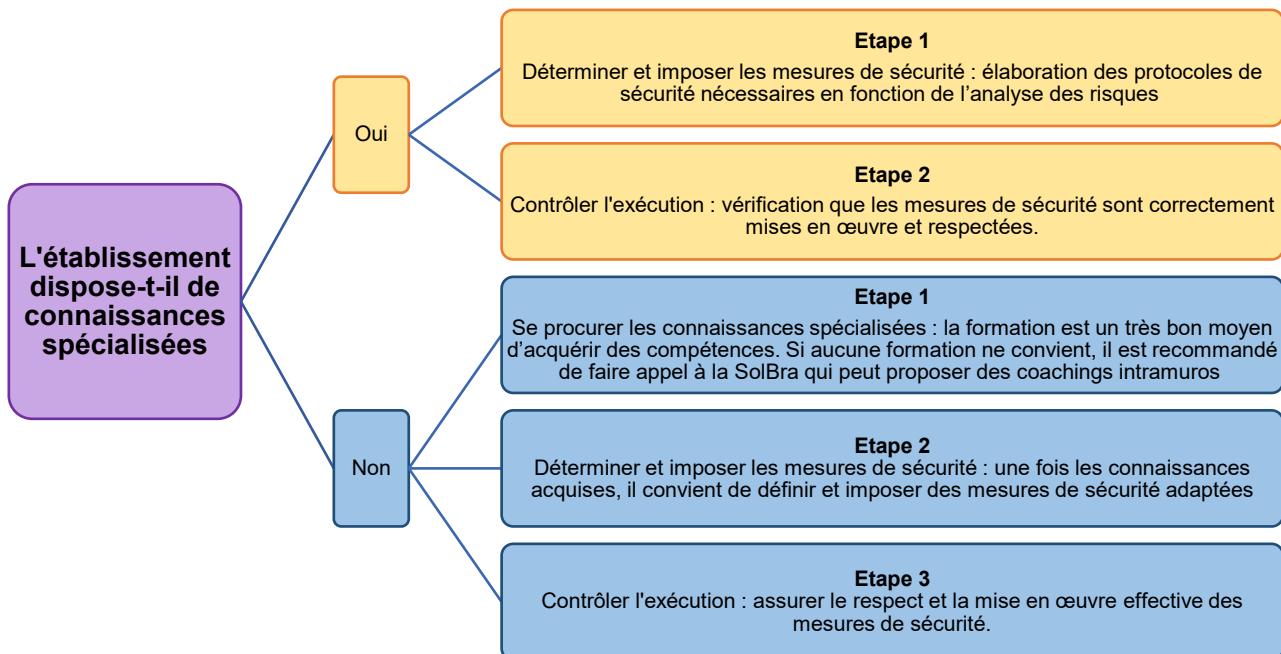


Figure 5 Processus de mise en œuvre des mesures de sécurité selon la disponibilité des connaissances spécialisées dans un établissement

En cas de besoin, il est recommandé de recourir à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail pour un accompagnement supplémentaire. Ce recours peut être fait via la SolBra et son pool MSST.

#### Procédure d'appel à un Spécialiste MSST

##### 1. Contact avec le Secrétariat de la SolBra

L'établissement demandeur contacte le Secrétariat de la SolBra par téléphone ou par courriel. Il fournit les informations suivantes :

- Nom et coordonnées de l'établissement ;
- Nature du besoin en MSST ;
- Urgence et disponibilité souhaitée.

##### 2. Mise en contact avec le Spécialiste MSST

- Le Secrétariat de la SolBra identifie un spécialiste MSST disponible et compétent pour le besoin exprimé et transmet les informations communiquées par le demandeur ;
- Les coordonnées du spécialiste MSST sont transmises à l'établissement demandeur ;
- L'établissement prend contact avec le spécialiste pour convenir d'un rendez-vous et préciser les modalités d'intervention.

##### 3. Facturation

- Le spécialiste MSST réalise son intervention selon les termes définis avec l'établissement ;
- À l'issue de la mission, le spécialiste transmet un relevé des heures effectuées à la SolBra ;
- La SolBra établit une facture des prestations à la charge de l'établissement demandeur.

### 5.3.6 Analyse des accidents, des presqu'accidents et des situations dangereuses

L'analyse des accidents est utilisée comme élément complémentaire à l'identification des dangers. Idéalement, les quasi-accidents et les situations dangereuses sont également analysés. Dans la pratique, on sait que pour environ 10 quasi-accidents, il y a un véritable accident. Le fait qu'il ne se passe rien 10 fois est généralement lié au hasard. Si l'on détermine les raisons pour lesquelles un accident a failli se produire et que l'on prend les mesures nécessaires pour l'éviter, le nombre d'accidents pourra être réduit considérablement à l'avenir.

L'analyse des accidents consiste à rechercher les causes d'événements indésirables afin d'identifier et d'éliminer les lacunes du système de sécurité au travail. Le but n'est pas de trouver des coupables, mais de comprendre les véritables causes d'un événement. Réalisez des entretiens avec toutes les personnes impliquées dans l'accident et demandez aux employés de donner leur point de vue sur l'événement. Les déclarations des différentes personnes vous permettront de vous faire une idée objective de l'événement et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

De plus, cela vous permet de montrer aux collaborateurs que l'entreprise accorde une importance majeure à la sécurité et à la protection de leur santé.

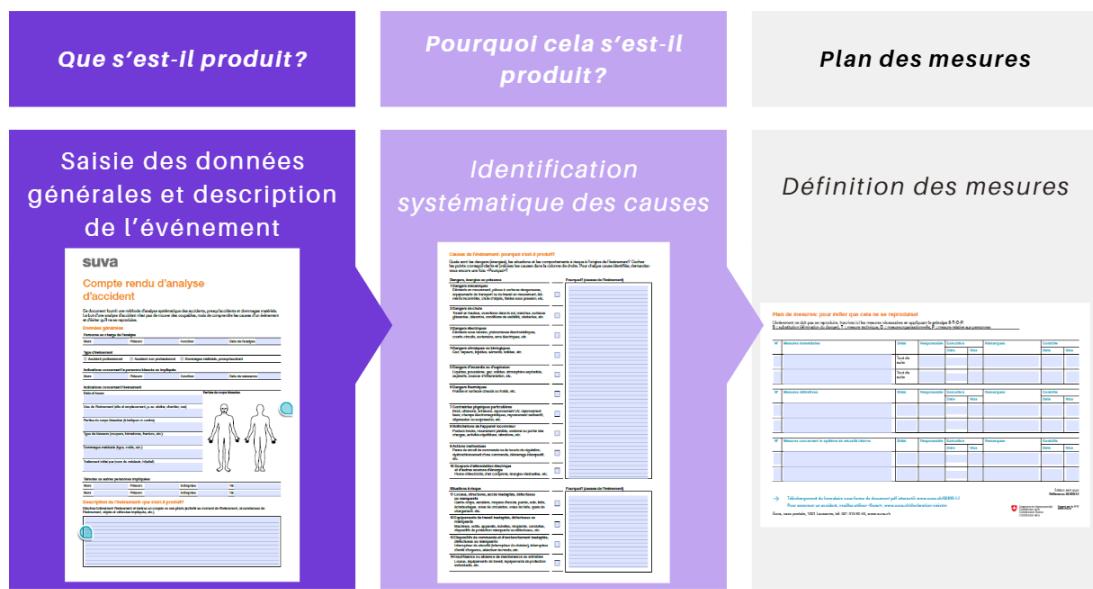


Figure 6 Processus de l'analyse accident (source : SUVA)

Des informations détaillées sur la réalisation de l'analyse d'accident sont disponibles dans le guide de la SUVA « [Analyse d'accident](#) ». Il est recommandé de procéder à la clarification concrète des circonstances de l'accident au moyen du formulaire de la SUVA [Modèle - Compte rendu d'analyse d'accident interne](#).

### 5.4 Audit SolBra

5.1	La détermination des dangers basée sur les activités de l'établissement est-elle actualisée régulièrement et contrôlée quant à son exhaustivité ?	
5.2	Les substances nocives utilisées dans l'entreprise sont-elles recensées et les dangers correspondants sont-ils connus ?	
5.3	Une analyse de risque pour les travailleurs isolés à elle été réalisée ?	
5.4	Les accidents, presqu'accidents et autres incidents font-ils l'objet d'une enquête dont le résultat est consigné ?	



## 5.5 Modèles SolBra et liens utiles

SECO : [Instrument d'évaluation des risques pour la santé – sollicitations sur le dos, les muscles et les tendons au travail](#)

SUVA : [Analyse d'accident](#)

SUVA : [Liste de contrôle sur les dangers et les mesures à prendre](#)

SUVA : [Modèle - Compte rendu d'analyse d'accident interne](#)

SUVA : [Service en ligne « Listes de contrôle »](#)

SUVA : [Travailleurs isolés – instruction pour les employeurs et les préposés à la sécurité](#)